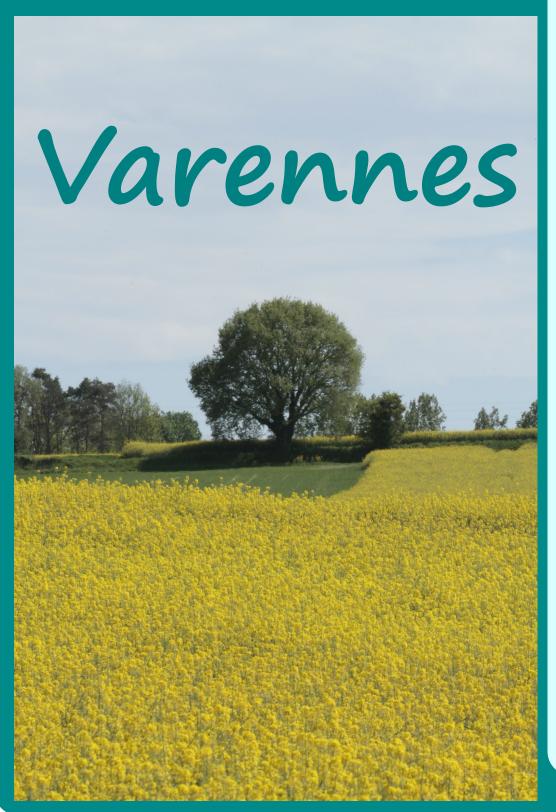
Bulletin municipal

Année 2016,

uin 2016

I place de la Mairie
Tél / Fax : 02 47 59 04 32
mairie.de.varennes-37@wanadoo.fr
www.mairie-varennes37.fr



Dans ce numéro :

Les mots du Maire Votre équipe municipale	2/3	
FINANCES		
Travaux	4	
Subventions communale		
Budget communal 2015	5	
NOS ENFANTS		
L'École de Varennes	6	
La Bibliothèque	6	
Interview réalisée par		
l'école de notre Cantonnier	7	
ASSOCIATIONS		
Le Comité des Fêtes	8/9	
L'A.P.E. des 5 Villages	10	
Varennes Générations	П	
Le Cimetière de Varennes	12/13	
U.N.C. Mouzay-Varennes	14	
Jachère fleurie (suite)	14	
RENSEIGNEMENTS		
UTILES et PRATIQUES	15/16	



Les mots du Maire

« Devinez sur qui ça retombe ? »

Le titre de l'ouvrage édité par Mairie-conseil, organisme qui conseille les élus locaux des petites communes, est sans ambiguïté, et reflète le sentiment de nombre de mes collègues Maires.

Sentiment que je ne suis pas loin de partager et qui explique le retard de publication de notre bulletin municipal (ainsi que de nombreuses insomnies...)

J'ai préféré prendre le temps de la réflexion pour vous livrer comme à l'accoutumée les mots du Maire plutôt que de tenter de vous sensibiliser aux « maux » du Maire.

Dans cette période où résonnent l'intégrisme, l'intolérance, la violence, la perte des valeurs, j'ai voulu prendre du recul pour ne pas céder au pessimisme ambiant.

Prendre le temps de s'interroger sur nos priorités, sur ce qui fait le sel de la vie, sur ce qui nous rassemble plus que ce qui nous divise permet de relativiser nos petits différents et tracas quotidiens.

Faire en sorte que le bien vivre ensemble ne soit pas un vain mot, trouver des solutions les moins mauvaises pour le bien du plus grand nombre correspond à l'idée que je me fais du rôle de Maire et il me tient à cœur.

A cet exercice, on ne peut plaire à tout le monde et satisfaire chacun ; on attend du Maire des solutions miracles à toute situation ; notamment, celle récurrente de l'arrivée des gens du voyage sur notre commune. Cette situation préoccupante certes, ne doit pas occulter le travail accompli par les élus dans tous les champs d'application de leurs responsabilités comme dans celui-ci en particulier.

Je suis malheureusement au regret de vous dire que s'il y avait une solution meilleure que les autres, il est certain qu'elle serait déjà appliquée ici, comme dans toutes les autres communes de la CCGL et de la France entière.

Céder à la phobie collective, croire que le phénomène touche uniquement Varennes, c'est regarder par le petit bout de la lorgnette et je reste persuadé que le dialogue, si ferme soit-il, que nous menons assidûment avec « ces gens-là » est plus constructif que le rejet qui ne résout pas le problème mais l'amplifie.

Aller au contact dès qu'un groupe arrive est primordial, passer plusieurs fois sur le campement pour régler les problèmes n'est pas chose aisée ; ne pas entreprendre cette démarche relèverait de l'irresponsabilité ou du renoncement et s'apparenterait en ce qui me concerne à de la lâcheté.

A ce propos, il me semble important de rappeler quelques principes qui régissent notre société et qu'un maire dans la mesure où on lui en donne les moyens s'efforce de faire appliquer :

- ⇒ Tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, d'origine, de race ou de religion.
- ⇒ Les citoyens doivent respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité soient garantis pour tous.
- ⇒ La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Le non-respect des lois constitue toujours une faute qui peut valoir de lourdes sanctions pénales
- ⇒ La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. La loi étant l'expression de la volonté générale, tout citoyen doit la respecter et nul n'est censé l'ignorer. La force publique est chargée d'en assurer l'application.

Aux beaux principes inaliénables qui régissent notre République sont opposables les obligations non facultatives qu'ils imposent et le respect de la loi en fait partie. Je reconnais qu'au regard des exactions commises par certains, il est possible de s'interroger sur la notion d'égalité devant le respect de la loi que beaucoup traduise par « avoir deux poids et deux mesures » concernant une même infraction.

Je crois qu'il est urgent que le gouvernement de notre pays nous redonne enfin les moyens d'exiger de tous, de remplir toutes les obligations attachées à la qualité de citoyen français.

Néanmoins nul ne peut s'arroger le droit de faire justice lui-même, que chacun prenne ses responsabilités, les forces publiques sont là pour la faire appliquer et je souhaite vivement qu'on leur donne les instructions en ce sens et les moyens de les mettre en œuvre.

Même si nous avons tous un devoir de vigilance et de responsabilité, c'est par l'exemple qu'on combat les incivilités. Soyons, le plus possible, acteurs de notre destin et restons optimistes, même si les instances nationales considèrent facilement que les petites communes ne pèsent plus rien.

Rappelons que les élus municipaux par leur fonction représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et votre bien être à tous. Par leur proximité, ils sont les plus au fait de vos préoccupations, ils consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune. Ils s'investissent sans compter souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille...

Tout un chacun à son humble niveau peut contribuer à embellir, préserver, enrichir, conforter un mode de vie que beaucoup nous envie. J'en veux pour exemple les magnifiques événements proposés par tous les bénévoles de nos associations .lls prennent sur leur temps libre pour animer notre village, créant ainsi des moments de convivialité, de fraternité que j'appelais de mes vœux.

Merci beaucoup d'agir pour que tous, petits, grands et plus âgés puissent se retrouver, échanger et passer de bons moments. Nos associations en plein essor sont l'exemple même que rien ne sert de geindre sur le passé mais

qu'au contraire nous pouvons prendre notre présent en main et le transformer pour le rendre meilleur.

Chaque varennaise et varennais a le droit de vivre dans un climat apaisé et dans une ambiance de respect, de confiance et de sérénité; je remercie le conseil municipal, Éric notre cantonnier et Charlotte notre secrétaire de Mairie qui sont toujours là pour m'épauler dans cette rude tâche.

Votre Maire,



Travaux

Bilan des travaux 2016, effectués et en cours

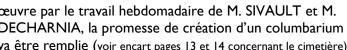
Après de nombreux travaux d'entretien des routes et fossés communaux et des bâtiments communaux (isolation des toitures de la Mairie, de l'école et du Relais de Varennes) déjà effectués, le Conseil municipal continue sur cette lancée en programmant grâce à une subvention du Conseil Départemental :

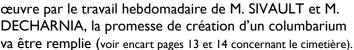
- des travaux de réfection des toitures de l'église, de l'école et du Relais de Varennes
- la mise aux normes concernant le handicap : rampe de la Mairie, marquages d'emplacements de parking (emplacements réservés P.M.R. GIC et GIG) devant la Mairie et devant l'école, une boucle magnétique, éclairage extérieur devant la Mairie et le Relais de Varennes.

Les travaux concernant les routes et fossés, se font en groupement de commande de la Communauté de Communes, ce qui nous fait réaliser une économie d'environ 4 000 €.



Un nouveau « chantier » va être entamé concernant le cimetière de Varennes. Annoncé précédemment et mis en





L'arboretum près de la station d'épuration s'étoffe en association avec les écoliers, leur maîtresse, le Conseil municipal et l'Association « Plus d'arbres, plus de vie » qui fournit gracieusement les espèces différentes d'arbres et d'arbustes.

Par une « politique » soucieuse de respecter ses engagements ainsi que son budget et malgré une baisse des dotations (- 3 695 €) de l'état, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux et fonciers.

Subventions communales 2016

A.S. Ciran-Vou-Varennes	80 €
AFM – TÉLÉTHON (Budget CCAS)	80 €
A.P.E. des 5 Villages	90 €
Varennes Générations	225 €
Comité des Fêtes de Varennes	360 €
Les Restos du Cœur (Budget CCAS)	90 €
Le Souvenir Français	50 €
Syndicat de chasse	90 €
Union des A.F.N.	90 €
Coopérative Scolaire OCCE	100€

Les villageois bénéficiant du réseau collectif d'assainissement seront également épargnés d'une hausse de leur abonnement grâce à une renégociation du taux d'intérêt et de la durée du prêt.

Réunions des commissions travaux, budget, culture et citoyenneté, rendez-vous avec les artisans pour les devis, suivi de travaux... le Conseil municipal s'active et donne beaucoup de temps et d'énergie pour l'entretien et l'embellissement de notre village et le bienêtre de ses habitants, pour être à la hauteur de vos attentes...

L'équipe municipale

En 2015, Budget de la commune

COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte de gestion établi par le Percepteur et le compte administratif réalisé par la collectivité, présentent des résultats identiques :

FON ICTION IN IEMEN IT	Titres	190 938,32 €		INVESTISSEMENT	Titres	40 638,92 €
FONCTIONNEMENT	Mandats	172 601,37 €			Mandats	38 409,82 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

excédent de				
fonctionnement				
+ 88 198,67 €				
déficit d'investissement				
- 22 409,60 €				
affecté en dépenses et en				
recettes d'investissement				

Soit, excédent global de 65 789,07 € Affecté en recette de fonctionnement du budget unique 2016

TAUX D'IMPOSITION 2016:

Taxe d'habitation	21,83 %
Taxe foncière (bâti)	18,66 %
Taxe foncière (non bâti)	41,07 %

Maintien des taux de 2015

Budget assainissement

COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte de gestion établi par le Percepteur et le compte administratif réalisé par la collectivité, présentent des résultats identiques :

EVELOITATION!	Titres	17 805,14 €		INVESTISSEMENT	Titres	9 536,64 €
EXPLOITATION	Mandats	12 184,66 €			Mandats	13 525,14 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

fonctionnement + 14 858,24 € déficit d'investissement - 6 806,14 € affecté en dépenses et en recettes d'investissement

excédent de

Soit, excédent global de 8 052,10 € Affecté en recette d'exploitation du budget unique 2016







BULLETIN MUNICIPAL

VARENNES

Tuin 2016

Directeur de publication Michel DUGRAIN

Comité de rédaction

Conseillers municipaux

Maquette

Mairie de Varennes

Photos

Laurent Villoing

Impression

La Renaissance Lochoise - Loches 02 47 91 30 60

Merci à tous,

L'école de Varennes

L'effectif de l'école de Varennes n'évolue pas pour le moment, 16 élèves sont prévus à la rentrée prochaine, c'est l'année 2017 qui verra revenir un nombre d'élèves plus conséquent, autour d'une vingtaine.

Nous souhaitons bonne chance aux huit futurs collégiens, tous affectés au Collège de Ligueil, les 6èmes (Lucie, Léïa, Cléo, Manon, Bastien, Séléna, Perrine) étaient venus le vendredi 24 juin, répondre à leurs inquiétudes et partager un moment de retrouvailles avec leur maîtresse.





Notre bibliothèque

Réouverture le mardi 6 septembre 2016

Nouveaux horaires : la bibliothèque sera fermée le samedi matin, elle restera ouverte tous les mardis soirs de 16h45 à 18h30 (hors vacances scolaires)

Le club d'échecs s'arrête faute de participants, en revanche, après le succès de notre petite « **fête de la rose** » le 28 mai dernier (75 euros ont été récoltés pour la coopérative scolaire, au profit d'une classe transplantée fin mai 2017 pour les CM1 et CM2) **nous vous proposons trois nouveaux moments conviviaux dans notre commune** : en partenariat avec la Jardinerie 37 et « les jardins de Nathalie »

le 15 octobre 2016 : la fête d'Automne (miel, champignons, dégustations)

le 17 décembre 2016 : le marché de Noël (bûches fleuries, bougies, créations des enfants et chocolat chaud)

le 13 mai 2017: la petite fête du Printemps et de la lavande (thés, infusions, clématites, lavandes et plants)

Nouveau : création d'une GRAINOTHEQUE

Venez avec vos graines récoltées de l'été, plantes, légumes ou fleurs, elles seront stockées, étiquetées et proposées aux usagers et aux visiteurs de la bibliothèque...

Gratuite, cette opération vise à maintenir la biodiversité de nos campagnes et à créer du lien intelligent et savoureux par l'échange de savoirs, des fiches de conseils de plantations pourront également être élaborées pour accompagner les graines ...

Pour toutes questions: 02.47.59.48.27

Mme Dugrain, Mme Kitson

L'école de Varennes

Page 7



Notre nouveau cantonnier Éric FOURMOND dit « Plume » est passé sur le grill avec les élèves de CMI (futurs CM2 de la rentrée 2016), il leur a offert un pluviomètre pour la petite station météo de la cour...

Voici le résultat de cet interview « en live » à l'école de Varennes du mercredi 29 juin 2016; les petits journalistes, ont posé des questions, quelquefois en disant : tu ou vous, c'était détendu et amusant, les enfants ont bien apprécié et Plume aussi, merci à Emma Labbé, Léa Bretonneau, Charlotte et Martin Lippert et Killian Béry.

Où habites-tu?

Plume : J'habite à Saint-Senoch, je mets 10 minutes pour arriver, avant j'habitais à Varennes, j'y suis arrivé à 14 ans et je suis revenu à 29 ans dans la commune...avant de repartir.

Quel âge as-tu?

P: J'ai 52 ans.

Pourquoi t'appelle-t-on Plume?

P : On m'appelle Plume parce qu'il y avait 2 Éric qui travaillaient ensemble et un client a décidé de me donner un surnom et depuis tout le monde m'appelle Plume ...

Que faisais-tu comme métier avant de travailler dans la commune?

P: Mon métier était serveur dans un bar à Loches.

Pourquoi avez-vous changé de métier?

P: Parce que j'en avais assez de servir, c'était dur moralement, exigeant et je voulais être à l'extérieur...

Quels sont tes horaires?

P: 8h - 12h et 14h - 17h. Avec le Maire de Varennes, nous avons fait des horaires d'été (6 mois) parce qu'il y a plus de travail (tonte etc..) et d'hiver (6 mois) le travail est à l'intérieur pour l'entretien et les réparations.

En quoi consiste ton métier?

P: Faire tout ce que me demande le Maire: il y a beaucoup de choses différentes: tondre, faire de la taille, nettoyer les locaux, les trottoirs, surveiller le chauffage de l'école, entretenir le matériel, le point important c'est d'être à l'écoute des habitants de la commune mais aussi des gens du voyage: apporter des sacs poubelles, mettre des containers, les placer pour que tout se passe bien, je m'occupe aussi du cimetière...

Tu mets des fleurs et tu arroses?

P : Non, j'enlève les déchets, je ratisse, mon frère et ma mère y sont enterrés et là je m'occupe de leurs tombes et je mets des fleurs...

Avez-vous le droit de faire grève?

P: oui, j'ai le droit de faire grève mais ça ne m'intéresse pas...

Quel matériel utilisez-vous?

P: J'utilise beaucoup de matériel : tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, le matériel à main, la brouette, et le bricolage, etc...

Est-ce que vous êtes fatigué à la fin de la journée?

P: Oh oui !!, travailler en plein air, ça fatigue ...

Aimes-tu ton travail et es-tu heureux d'être à Varennes ?

P : Ah oui !! J'adore mon travail et je suis heureux de revenir dans mon ancienne commune. J'ajoute que mes 2 enfants ont été à l'école à Varennes.





Merci à Laurent Villoing pour les photos...

Activités des six derniers mois :

VARENNES - COMITÉ DES

10 AVRIL 2016

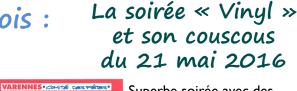
RANDO VTT & PEDESTRE

La randonnée vtt et pédestre du 10 avril 2016

Malgré une semaine précédente capricieuse, nous avons eu ce dimanche 10 avril un temps magnifique, qui a permis au 135 randonneurs de profiter du soleil, certes avec les pieds ou les roues dans des chemins

humides.

Nous tenions aussi à remercier tous les propriétaires de nous avoir autorisé à emprunter leurs chemins ce jour-ci. Nous renouvellerons cet événement l'année prochaine



Superbe soirée avec des styles de musique pour toutes les générations, elle a réuni 130 convives qui ont apprécié! Excellent couscous cuisiné par M. le Maire et notre Cantonnier! Merci à tous d'avoir

maintenu l'ambiance malgré la forte pluie.





La Foire au Boudin du samedi 2 juillet 2016



Cette année, rendez-vous était donné le samedi 2 juillet pour la traditionnelle Foire au Boudin et le vide grenier. M. GOUGUE était présent toute la journée avec la préparation sur place de boudin

noir. Restauration le midi et le soir, l'équipe du comité des fêtes a eu le plaisir de vous accueillir ! S'en est suivi du karaoké et à la tombée de la nuit, le feu d'artifice offert par la Mairie, puis soirée dansante.





Le repas des Varennais le 11 septembre 2016

Le II septembre, midi, nous vous invitons à venir partager votre pique nique au plan d'eau, l'apéro et le café vous seront offerts

> La commune dispose de mobilier, qu'elle peut prêter gratuitement aux habitants de la commune : 12 tables et 24 bancs Contactez la Mairie pour vos réservations (I mois avant la date de l'évènement) 2 barnums 8 x 5 peuvent être loués, sous conditions. Se rapprocher du Comité des Fêtes

ARENNES

MRENNES. CONTIN

















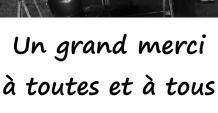
















Année 2016, n° 6

A.P.E. des 5 villages

Les enseignants des écoles de Varennes et Ciran ont des projets de voyages scolaires pour 2016-2017. Dans l'optique de les aider à les financer, nous avons donc décidé de multiplier les actions : vente de brioches, de chocolats pour Pâques, de mugs personnalisés par des dessins des enfants de chaque école, tombola

Nous espérons aussi que ces projets scolaires puissent voir le jour !

Merci à tous les participants du soutien et de l'intérêt que vous portez aux enfants du RPI



Cet hiver, la soirée jeux de société organisée à Ciran a été un franc succès. Ce fût un plaisir pour nous de voir toutes les générations réunies autour d'un même centre d'intérêt.







Fête des Écoles

Nous terminons l'année scolaire sur une note très enthousiaste!

En effet, la fête des écoles qui s'est déroulée le dimanche 26 juin sur le stade de MOUZAY fut, on peut le dire, un succès !

Oui la météo était certes de la partie, mais pas seulement. Les enfants, coachés de leurs instituteurs, nous ont mis dans l'ambiance, avec des représentations toutes aussi magnifiques les unes que les autres! Puis c'est dans la bonne humeur et la convivialité que s'est déroulée l'après-midi autour des différents jeux mis en place.

Nous tenons donc à remercier les différents parents ayant donné un coup de mains. Que se soit par les gâteaux apportés mais aussi et surtout pour le montage, démontage, distribution des livres, la tenue des jeux, buvette et l'animation le jour J.

Enfin un énorme merci au comité des fêtes et à la municipalité de VARENNES pour le prêt de la scène et des barnums. Mais également pour leur aide lors de la mise en place et le démontage de ceux-ci!

Sans vous, toutes et tous, la fête n'aurait pas été la même !

Un grand merci et bonnes vacances!

PS : On compte sur vous à la rentrée!

N'hésitez plus à nous rejoindre, nous avons toujours besoin de bras et de vos idées.

Vous pouvez nous contacter par mail ape5villages37@gmail.com.

Suivez-nous sur les actualités du RPI sur notre blog www.ape5villages37.blogspot.fr!

Le Bureau et ses membres







Nouveau bureau

Une nouvelle assos Intergénérationnelle est née lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2016 (*récépissé de déclaration en Sous-Préfecture de Loches du 14 avril 2016*)

Adhérente de « Générations Mouvement » Fédération de Touraine, avec une nouvelle équipe dirigeante et de nouveaux statuts davantage axés sur :

L'entraide, la solidarité et la fraternité,

La transmission du mieux vivre ensemble,

L'intergénérationnel,

L'assistance plus que l'assistanat,

La bienfaisance plus que le laxisme ambiant,

L'inter-associatif et l'inter-communal.

Le dynamisme d'une commune ne se mesurant pas tant à la seule aune de sa démographie qu'à la vigueur de ses associations, que celles et ceux, d'ici et des villages environnants, qui se sentent en adéquation avec nos orientations et nos activités, nous rejoignent!

Elles et ils seront les bienvenus!

Adhésion pour l'année : 20 € (au 01/07 : 10 €)

ouvrant droit à maintes réductions individuelles auprès de différents partenaires (liste sur demande)

Au menu 2016 (en dehors des traditionnels repas trimestriels et belotes) :

Mardi 23 août 2016:

Journée « Richesses du Patrimoine en Val d'Amboise »

safari-train et repas à l'Auberge de Beaumarchais à Autrèche (37) visite du musée du cuir à Châteaurenault (37) visite du musée de la musique à Montoire-sur-le-Loir (41).

Mardi II octobre 2016:

Balade intergénérationnelle d'Automne, Châtaignes, Champignons, en forêt domaniale de Verneuil-sur-Indre, avec les élèves de l'école de Varennes, suivi d'un goûter traditionnel tourangeau

Les « Avant-veillées de Varennes », les vendredis ou samedis après-midis de Novembre à 15h, salle Daniel Van Gheluwe de l'école. Réunion-débat intergénérationnelle, avec l'appui du CLIC Sud-Touraine, d'historiens et témoins locaux. Parmi les thèmes envisagés : « Mieux vieillir ensemble », « Hier, Varennes », « Moins subir et mieux choisir sa fin de vie (lois Léonetti) » etc...

« Repas de Noël » le jeudi 15 décembre 2016

Longue vie à la nouvelle assos et merci au « Club des Grisonnants » qui transmet le relais après presque 40 ans d'activité.

Patois Tourangeau Qu'est-ce que?

Répond aux questions suivantes :

ERUSSER Rép.:
Un FRIPE-DOUZIL Rép.:
Une ROTE Rép.:

Une LAICHE Rép.:....

Réponses dans le prochain municipal!

Le Président, Jean-Claude DECHARNIA

VARENNES GÉNÉRATIONS

Courrier à adresser à la Mairie de Varennes 37600 VARENNES Tél. : 02 47 92 32 95 / 06 30 02 81 57

Varennes - Bulletin municipal

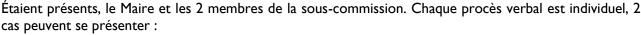
Chronologie de la Procédure de relevage

17 mai 2016 : Parution Nouvelle république

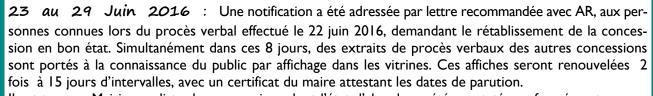
19 mai 2016: Envoi en recommandé avec AR, des convocations, avec plan joint, aux ayants-droit et successeurs connus, stipulant la date et le lieu du procès verbal.

En parallèle un affichage, de la liste des concessions à relever et un plan, sera effectué dans les vitrines du cimetière et de la Mairie. Cet affichage est obligatoire afin de donner une information aux ayants droits et successeurs non connus de la Mairie et au public. Il stipule également la date et le lieu du procès verbal.

22 juin 2016 : A partir de I4h00 a été effectué sur place le procès verbal du constat d'abandon de chaque concession dont les critères correspondent à cet état.



- La concession a été enregistrée régulièrement à la Mairie et numérotée, le procès verbal suffit, une photo rend compte de l'état.
- La concession n'a pas été enregistrée avec un numéro d'ordre, il y a obligation de joindre un acte de notoriété dressé par le Maire qui atteste de l'ancienneté de la tombe, une photo rend compte de l'état. En fin de constat les documents individuels sont signés par les personnes présentes ; si toutefois des ayants -droits ou successeurs ne veulent pas signer, cela est consigné sur le procès verbal.



Il est tenu en Mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté, conformément aux articles R2223-12 à R2223-16 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT). Cette liste est également déposée en sous-préfecture. Une inscription dans les vitrines indique l'endroit où elle est consultable.

Dans le cimetière des affichettes, stipulant la procédure de reprise, sont posées devant les emplacements concernés, afin que nul ne puisse prétendre ne pas avoir été informé et ce pendant 3 années.*

27 Octobre 2016 : début de la période de procédure, elle durera 3 ans.

27 Octobre 2019 : Suite et fin, avec nouveau procès verbal et photo, pour comparaison avec le premier. Puis délibération du conseil municipal autorisant la reprise.

*Pendant cette période (Octobre 2016-Octobre 2019) une étude approfondie sera effectuée concernant l'implantation d'un espace cinéraire avec columbarium, mini-concession (cave-urne) et jardin du souvenir, afin de rendre cet espace opérationnel au plus tard en 2020.

Conclusion

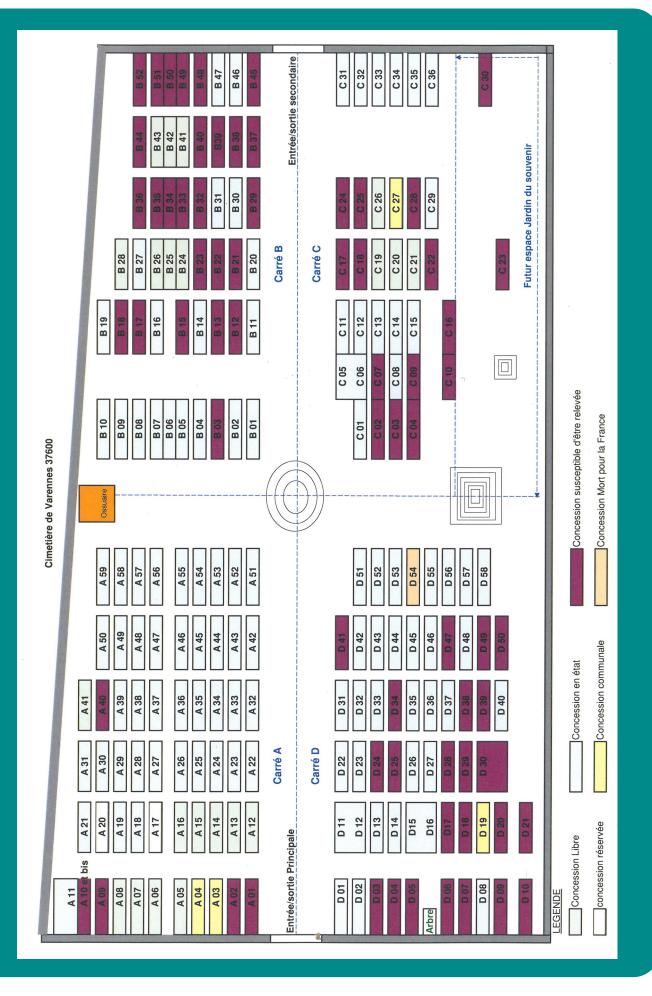
Nous rappelons que ces différentes mesures assureront et ce, sans agrandissement, aux futures équipes municipales, un fonctionnement rationnel du cimetière pendant plusieurs dizaines d'années.

Cette opération menée depuis mi-août 2015 a permis de faire une économie de 15 à 20 000 €, car elle est effectuée en interne dans le respect scrupuleux de la législation actuelle.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements ou questions liés à cette procédure, en prenant rendez-vous à la mairie.



Le cimetière de Varennes



Cérémonies

Section U.N.C. Mouzay-Varennes

Quelques informations concernant nos activités de début d'année 2016

Notre présence, avec notre drapeau, à l'occasion de la journée des Déportés, le dimanche 24 avril 2016 au cimetière de Varennes, organisé par la commune, ensuite nous nous sommes rendu à l'invitation de la commune de Vou.

8 mai, rassemblement dans les deux communes, Mouzay-Varennes, dépôt de gerbes par les deux Maires aux Monuments aux Morts, bouquets par les enfants de l'école et de leurs directrices, allocutions suivi d'un vin d'honneur offert par les municipalités.

Prochainement, nous avons comme chaque année les commémorations des évènements tragiques dans notre secteur. Le **27 juillet**, à « **Guche-Grolle** » à Dolus-le-Sec, le **20 août**, à « **La Blanchardière** » Manthelan, Vou. Les dates seront données par la presse.

Dimanche II septembre, Assemblée Générale Départementale à Joué-Lès-Tours, à l'Espace Malraux de l'U.N.C. OPEX Soldats de Mance, nous seront présents avec notre drapeau.

1918-2018, le centenaire de l'U.N.C. Union Nationale des Combattants.

Dimanche 13 novembre, nous organisons notre « Loto » annuel, salle polyvalente de Mouzay

Merci aux Conseils municipaux de nos communes de Mouzay et Varennes, pour leurs aides financières « Subvention ».

Les camarades de la section, à bientôt,

le Président, Daniel VAN GHELUWE





Déportés de Varennes

La famille KLOTZ a été arrêtée au Château de la Houssière à Varennes et transféré à Drancy d'où ils sont partis en convoi le 31 juillet 1943 à destination du camp de concentration d'Auschwitz (Pologne) où ils ont été tués le 05 Août 1943.

PETITBON Roger: né le 20 novembre 1915 à Sennevières. Arrêté et transféré au camp de concentration de Buchenwald (Allemagne), évacué du camp, il meurt d'épuisement le 17 avril 1945.

Jachère fleurie (suite)

L'espace communal protégé ZE 57, « L'Enclos » est désormais ceinturé de la jachère fleurie annoncée dans notre précédent bulletin municipal.

Grâce au travail rigoureux effectué dans un respect environnemental précis de notre ami Jean-Pierre ROUILLÉ et aux soins prodigués par notre nouveau cantonnier, cette jachère d'environ 800 m² devrait fleurir début août et favoriser ainsi la biodiversité et les pollinisateurs.

S'est également poursuivie dans cet espace la plantation, début mars, par les enfants de l'école, d'arbres et arbustes (chênes verts, chênes rouges, châtaigniers, cèdres de l'Atlas, mélèzes, etc...)

Pour mémoire, ces arbres et arbustes nous sont fournis gracieusement par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (F.E.E.E.)

I-C. Decharnia

Guide du citoyen de Varennes

A toutes fins utiles, la municipalité de Varennes vous présente ce "Petit code de bonne conduite" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodants et vitesses excessives.

Vivre en bon voisinage, c'est possible!

Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur : Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les Varennais à communiquer entre eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'ordre.

Le bruit Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité".

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. De nombreuses municipalités ont adopté les horaires suivants pour la réalisation de ces travaux : les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Les aboiements des chiens, les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage. Avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Fewx et odeurs "Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie" La valorisation des déchets végétaux, par compostage individuel ou en déchetterie, est à privilégier : C'est bon pour la planète et le SMICTOM fournit des composteurs à 20 € à réserver auprès de la Mairie. Le dépôt de végétaux autre que ceux du cimetière est strictement interdit.

Propreté Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs de l'embellissement des maisons et des espaces verts. Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus ! Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments.

Plantations – Taille des arbres et haies Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : "tout arbre ou arbuste de moins de deux mètres doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite".

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper. En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant. Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance!

La sécurité II est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée. De même les conducteurs sont inviter à respecter les piétons, nos chaussées étant étroites et nos fossés profonds. En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veiller à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages ou d'ambroisie).

Animoux domestiques II est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine à moins d'être fermement et solidement tenus en laisse. Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muse-lés même lorsqu'ils sont tenus en laisse. Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le ler juillet 1999.

Mairie de Varennes

I place de la Mairie 37600 VARENNES

Tél. / Fax: 02 47 59 04 32

mairie.de.varennes-37@wanadoo.fr

www.mairie-varennes37.fr

Le secrétariat de Mairie vous accueille,

Lundi et Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Mardi, Vendredi de 8h à 12h

Ier samedi du mois de 8h à 12h

Fermé le mercredi

Pour contacter le Maire 06 89 69 91 00

Prochaines élections :

PRÉSIDENTIELLES, 23 avril et 7 mai 2017 LÉGISLATIVES, 11 et 18 juin 2017

INFOS COMMUNAUTAIRES

Retrouvez toutes les informations, les actualités et les missions de la C.C.G.L. sur www.grand-ligueillois.fr

Patois Tourangeau Qu'est-ce que?

Réponses aux questions du B.M. n° 5 de Janvier 2016 :

Une BOUINOTTE : une petite fenêtre
Une FUMELLE : une femme de mauvaise vie

Une GROLLE : un corbeau GUCHER : se percher JOUANET : précoce PICHELIN : douillet

Inscriptions 2016 / 2017

Les familles pourront procéder aux inscriptions en ligne sur le site du Conseil Départemental du 26 avril au 13 juillet 2016 inclus.

Chaque famille recevra, selon les cas, un mail ou un courrier avec un identifiant et un mot de passe pour accéder à leur dossier. Afin de recevoir la lettre-carte, les parents devront envoyer au Syndicat une enveloppe libellée à leur adresse, affranchie à 1,40 €.

Les familles n'ayant pas internet ou des difficultés à s'inscrire sur le site du Conseil Départemental peuvent remplir le formulaire papier. Fiche à retourner ou à déposer au S.I.T.S. du Lochois **avant le 30 juin 2016 inclus** accompagnée d'une photo d'identité et d'une enveloppe libellée à leur adresse, affranchie à 1,40 €. Tout dossier incomplet sera refusé.



Le **SMICTOM du Sud-Lochois** vous propose la possibilité d'acheter des bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers.

Bon de commande à retirer dans la commune de son domicile ou sur le site du SMICTOM du Sud-Lochois :

www.smictomsudlochois.fr

BACS ROULANTS

Ordures ménagères (verts) et/ou emballages (jaunes)

120 L : 30 € 240 L : 40 € 340 L : 50 €

500 L : 160 € (uniquement OM)



